



# LA MARNE OUVRIERE

Organe officiel de l'Union des Syndicats CGT de la Marne - Rédaction/Administration -

15, bd de la Paix - 51058 REIMS Cedex - Tél. : 03.26.88.23.04 - Directrice de la Publication : Marilyn HOMON

N° 444 février 2021 CPPAP 1221 S 06066 - Imprimé par nos soins - Prix 0,50 €

Retrouvez toutes les actualités sur le site de l'UD : [www.udcgt51.fr](http://www.udcgt51.fr)

## Édito...

Les esprits sont marqués à cause de cette pandémie à l'échelle de la planète mais aussi par les multiples attaques envers les travailleurs, les privés d'emploi, les jeunes, les retraités, occultées par les mesures sanitaires : prise de congés obligatoires, travail à domicile, non augmentation du smic ... alors que dans le même temps les entreprises se sont vues accorder plus de 100 milliards d'euros d'aides par l'Etat sans aucune contrepartie.

A l'image de Sanofi, qui a distribué 4 milliards d'euros de dividendes à ses actionnaires et a touché près de 120 millions d'euros de crédit d'impôt et annonce un plan de licenciements pour le secteur recherche et développement. Pour la CGT, c'est inacceptable !

Ceci met en exergue le bien fondé de nos critiques, de nos propositions pour une transformation de notre société, du renforcement des droits sociaux et l'amélioration de notre système de santé.

Nous avons réellement besoin d'un plan de rupture avec ces politiques menées depuis des années accentué avec ce Gouvernement imposant une production réorientée vers la satisfaction des besoins sociaux et du bien-être des salariés et des populations.

Pour cela nous devons réunir toutes les conditions nécessaires à l'élévation du rapport de force, nous organiser syndicalement et se mobiliser massivement.

Avançons ensemble avec la CGT, pour gagner de nouvelles conquêtes sociales d'une société plus juste solidaire pour toutes et tous.

La prochaine échéance revendicative a lieu le 8 mars pour lutter contre les inégalités entre les femmes et les hommes mais sans nul doute, nous devons prolonger les luttes dans le temps pour que les salariés ne soient pas les payeurs de cette crise pandémique.

**Sabine DUMENIL**  
Secrétaire Générale

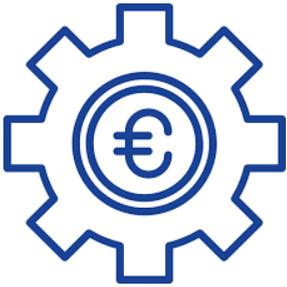
DÉPOSÉ LE 26 FÉVRIER 2021



## Sommaire

- > Page 1 :
  - Edito
- > Page 2 :
  - Aides publiques sans contrepartie
  - Des élections CNRACL à ne pas manquer !
- > Page 3 :
  - Le droit de vivre...
  - Formations
- > Page 4 :
  - Formations
  - La CGT Marne dans la campagne TPE
- > Page 5 :
  - Tract élections TPE
- > Page 6 :
  - Pub MACIF

## Aides publiques sans contrepartie



De nombreux dispositifs d'aides aux entreprises ne sont pas récents tels que le Crédit Impôt Recherche, les baisses ou suppression des cotisations sociales, à l'échelle locale, les fonds de revitalisation, etc.

D'autres dispositifs se sont ajoutés durant la crise sanitaire faisant pleuvoir des millions d'euros pour les entreprises, sans aucune contrepartie.

Rappelons que la C.G.T exige qu'il y ait d'une part un droit de regard sur l'utilisation et de contrôle de la part des services de l'État.

Une des exigences est notamment de n'octroyer aucune aide aux entreprises ayant distribuées des dividendes aux actionnaires et d'exiger leur remboursement si tel était le cas.

Des critères sociaux doivent être instaurés comme le maintien du salaire des travailleurs en chômage partiel et le maintien de l'emploi.

Il n'en ai rien puisqu'aujourd'hui une entreprise en activité partielle de longue durée peut licencier.

Sur le fond, il s'agit pour la CGT de remettre au centre de nos préoccupations, la question du coût du travail et du coût du capital.

Bizarrement, peu de gens parlent du coût du capital et se focalisent sur le coût du travail. Cela est favorisé par la peur du lendemain.

Il nous appartient donc de rétablir la vérité et combien même si la période actuelle est inquiétante, les salariés doivent se donner les moyens pour demander des comptes sur la répartition des richesses créées par eux-mêmes et en exiger une autre répartition.

Les conséquences du coût du capital sont graves pour le monde du travail, car elles plongent des milliers de salariés dans la pauvreté et la précarité.

C'est pour cette raison que la CGT porte un véritable plan de rupture en réponse au plan de relance du gouvernement.

Pour cela il nous faut faire élever la bataille des idées et élever notre rapport de force.

**Sabine DUMÉNIL**

## Des élections CNRACL à ne pas manquer !



Les élections CNRACL, caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers, se tiendront du 1er au 15 mars prochain par correspondance ou internet.

Ce sont 3,6 millions d'électeurs, dont environ

40 % sont des retraités pensionnés, qui participeront à cette élection unique en son genre.

La CNRACL est dirigée, en partie, par un conseil d'administration élu par les agents actifs et retraités, et aidée dans son fonctionnement par un bureau et 5 commissions.

Le budget annuel 2019 était de 21,3 milliards d'euros, dont plus de 5 % ont été versés en aide à d'autres régimes de retraite.

Avec un fonctionnement qui a fait ses preuves, la CNRACL est aujourd'hui menacée par le gouvernement qui dans son inacceptable projet de réforme des retraites, veut tout simplement la faire disparaître. Avec à la clé une base de calcul des

pensions sur l'ensemble de la carrière et non plus sur l'indice des 6 derniers mois d'activité.

L'augmentation des ressources pour permettre le maintien d'équilibre actifs-retraités, doit passer obligatoirement par la transformation des emplois de fonctionnaires en CDD et CDI non affiliés à la CNRACL, en emplois statutaires. Mais aussi, par l'augmentation du point d'indice, entraînant à la fois une compensation de la perte du pouvoir d'achat et par effet mécanique une augmentation des cotisations sociales.

Le droit à la retraite doit être réactualisé à l'âge de 60 ans et pensionné à taux plein, avec un départ anticipé pour les professions à caractère pénible, dangereux, insalubre.

**Beaucoup d'autres propositions seront également portées par les élus CGT au Conseil d'Administration de la CNRACL, c'est pourquoi il est fondamental pour défendre notre caisse de retraite et nos intérêts collectifs, de voter et faire voter massivement pour la CGT.**

**Mario SANTIN**

TRACT ELECTIONS TPE

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES DANS LES TRÈS PETITES ENTREPRISES // 22 MARS - 4 AVRIL 2021

# DONNE-TOI LE DROIT VOTE CGT



Salariés de très petites entreprises, mais pas salariés à petits droits !

- faciliter la résolution de conflits individuels ou collectifs (avec l'accord des parties concernées) ;
- proposer des offres en matière d'activités sociales et culturelles.

**L'emploi dans les TPE dans la région :**

La région Grand-Est est composée à 93% d'entreprises de moins de 11 salariés. Cela représente environ 360 000 femmes et hommes travaillant dans ces petites structures qui se partagent les secteurs professionnels suivant :

- artisanat : métiers du bâtiment, des travaux publics, du paysage, de la fabrication, des services, du commerce (coiffeurs, bouchers...) et de l'alimentation ;
- assistantes maternelles ;
- professions libérales (infirmiers, dentistes, pharmacies, notaires, avocats, architectes, géomètres...) ;
- associations (secteur de l'économie sociale et solidaire) ;
- Industrie ;
- agriculture.

Ces structures, aussi petites soient-elles, ne peuvent pas être synonymes de petits droits du travail ! Bien qu'elles soient aujourd'hui dépourvues d'instances représentatives du personnel (délégués du personnel etc.), ces entreprises ont pour autant des obligations légales à respecter ! Et pour veiller à tout cela il existe quelques instances qui sont à la main aussi des salariés, notamment :

**LES COMMISSIONS PARITAIRES RÉGIONALES**

Les commissions paritaires régionales (CPR) sont les outils de tous les salariés des TPE. Lieux de dialogue social territorial, elles sont composées de manière équilibrée (le paritarisme) par les représentants des salariés et des représentants d'employeurs. Leur objectif est de mettre en place différentes actions spécifiques dans leur périmètre (entreprises de moins de 11 salariés) sur au moins quatre sujets :

- Informer et/ou conseiller sur les dispositions légales ou conventionnelles les salariés et les employeurs ;
- rendre des avis sur les questions spécifiques aux TPE : emploi, formation, conditions de travail, santé au travail, égalité professionnelle, travail à temps partiel...

Ce que la CGT a gagné dans ces CPR :

- des activités sociales et culturelles (culture, loisirs et vacances) en capacité d'être proposées sur des tarifs préférentiels via des conventions entre CPR et fournisseurs des services concernées ;
- des services de santé au travail sensibilisés et mieux préparés sur la question spécifique des conditions de travail en TPE compte tenu de l'absence de CHSCT ou équivalents. Particulièrement dans cette période Covid-19, des messages et conseils spécifiques et ciblés pour les salariés et entreprises concernées ;
- préventions des conflits, une veille juridique ainsi qu'un conseil avis dans la construction comme l'application d'accords d'entreprises en lice ou à venir dans les TPE.

Ce que la CGT propose en CPR :

- un droit à la formation pro : permettre à tous salariés de partir en formation sur son temps de travail en garantissant la prise en charge de son salaire et celle de son remplaçant par Transition pro ou la caisse des dépôts et consignations ;
- alternance et apprentissage : prise en charge de la visite médicale d'embauche par les services de santé au travail (SST). En cas de perte du contrat de travail, possibilité de poursuite du diplôme via l'éducation nationale. Revalorisation des salaires avec un minimum de 100% du Smic en début d'apprentissage quels que soient l'âge et le niveau de diplôme ;
- un meilleur accès à la santé au travail avec la poursuite et l'amélioration des fréquences de rencontres avec les services de santé au travail ;
- une meilleure information des droits des salariés avec un accès aux conseils faciles et réactifs ;
- un panel d'offres d'activité sociales et culturelles encore plus large et encore plus accessibles au niveau tarifaire.

La CGT est première organisation syndicale représentative dans les TPE. En votant CGT et en la maintenant à ce 1<sup>er</sup> rang, ses propositions gagneront encore du terrain et la parole «salariée» sera encore mieux portée !

**TÉMOIGNAGES DE 2 MANDATÉS CGT EN COMMISSION PARITAIRE**



MARTIN Isaline  
Secrétaire

Mandatée dans la CPRIA Grand Est depuis 2017, la CGT a œuvré pour que les salariés de l'artisanat aient les mêmes avantages que les salariés de plus grandes entreprises, avec notamment le déploiement de Proximéo (Club avantages), mais aussi pour améliorer la communication et la mise à disposition d'informations à destination des salariés des TPE avec le site <https://www.cpria-grand-est.fr>



MARCEL Jérôme  
Cadre syndical

Mandaté depuis la mise en place des CPRI, la CGT a œuvré pour améliorer les conditions de travail des salariés des TPE ainsi que pour un meilleur suivi en Prévention et Santé au Travail. Dans ce contexte sanitaire particulier et compliqué pour tout le monde, de nombreux changements se sont opérés avec des incidences souvent néfastes sur la santé physique ou morale des salariés. La CGT a donc participé à l'élaboration d'un guide "santé au travail" ainsi que des fiches pour aider aux bonnes conduites dans cette période pandémique. Visibles sur le site : <https://cprigrandest-99.webself.net/accueil>

ORGANISATIONS  
SYNDICALES

J'ai le pouvoir  
de protéger  
mon activité  
syndicale.

Credit photo : Eric Audras / Ono'ky / GraphicObsession.



**Ce qui est essentiel pour nous à la Macif, depuis plus de 30 ans, c'est de protéger l'activité syndicale de nos partenaires.**

Être syndicaliste, aujourd'hui plus que jamais, c'est un engagement de tous les instants. C'est pourquoi, lorsque vous choisissez de défendre les intérêts des salariés, la Macif est à vos côtés pour soutenir et sécuriser votre action militante.

**Contactez-nous : [partenariat@macif.fr](mailto:partenariat@macif.fr)**

Assurances  
Banque  
Santé  
Essentiel pour moi



Les garanties et prestations sont accordées dans les conditions et limites des contrats souscrits.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4, rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de Banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

## Le droit de vivre...

La gestion de la crise épidémique est désastreuse et retenons sur le fond qu'il n'y a pas eu de leçon tirée des vrais problèmes qui est que la logique libérale continue de prévaloir sur la santé collective.

Nous n'oublierons pas notamment lorsqu'il s'agira de mettre un bulletin de vote dans l'urne et nous serons très attentif au programme de chacun des candidats en matière de protection sociale et de santé.

Les pouvoirs publics pour l'instant n'ont trouvé que la solution de nous priver de vivre normalement le soir et parfois le week-end selon nos lieux de vie, cela en fonction de la tension hospitalière. Ça ne peut pas durer !

Cette tension hospitalière existait auparavant et le résultat est qu'aucune mesure d'ouverture de lits supplémentaires n'a été réalisée.

En ce qui concerne les vaccins, même logique qui conduit à privilégier le capital au détriment de la santé publique.

La CGT revendique la levée des droits de brevet pour pouvoir fabriquer des vaccins de masse.

Vivre normalement, ce n'est pas que travailler, c'est aussi se recréer, avoir des liens sociaux, n'en déplaise à notre gouvernement qui nous infantilise un peu plus tous les jours.

### Ça suffit !

**Exigeons** des moyens pour les hôpitaux.  
**Préserveons** notre système de sécurité sociale .  
**Donnons-nous** les moyens de nous vacciner.

Sabine DUMENIL

## Formations .....



### Formation syndicale Générale Niveau 2 (1<sup>ère</sup> partie)

Reims :

Du 15 au 19 novembre 2021  
 Du 29 au 3 décembre 2021

Épernay :

Du 18 au 22 octobre 2021

### CSE

Reims :

Du 12 au 16 avril 2021  
 Du 31 mai au 4 juin 2021

### Accidents du Travail et Maladies Professionnelles

Reims :

Du 27 septembre au 1er octobre 2021

### CSSCT

Reims :

Du 22 au 24 mars 2021  
 Du 17 au 19 mai 2021

Épernay :

Du 14 au 16 juin 2021

Les fiches d'inscriptions aux différentes formations sont disponibles sur simple demande à l'Union Départementale CGT de la Marne - Formation Syndicale  
 @ : [udcgt51.formation@orange.fr](mailto:udcgt51.formation@orange.fr) - ☎ : 03.26.88.23.04

## La CGT Marne dans la campagne TPE



Après deux reports, dans le contexte particulier de cette pandémie, les 14 900 salariés des très petites entreprises de notre département voteront du 22 mars au 4 avril 2021 pour désigner leurs représentants. **Il est impératif de privilégier la relation directe avec les salariés des TPE** et il faut donc penser à d'autres modes de rencontre avec eux. Il s'agit pour nous de conjuguer visibilité et proximité. Une partie de notre activité doit se concentrer pour que les syndicats et les syndiqués s'investissent dans la campagne.

**Voici les outils CGT mis à disposition de nos structures et de nos adhérents :**

- 10 000 affiches A0
- 10 000 Flyers A5 « Donne-toi le droit vote CGT »
- Une carte interactive des TPE, pour les organisations qui souhaiteraient cibler les TPE pour des tractages par exemple.
- Un Cloud avec tout le matériel pour la communication et le ciblage.
- Couverture du programme TV de l'Union du 14 mars.
- Spot radio « Champagne FM »
- Un dépliant avec 3 volets détachables sur la thématique « Donne des voix à la CGT » est arrivé dans les boîtes aux lettres des syndiqués avec le journal Ensemble.
- Totem TPE.



Dans ce contexte, notre CGT mise sur l'implication la plus totale de tous ses adhérents car nous avons tous, une ou plusieurs personnes dans notre entourage (amis, famille) qui travaillent dans une TPE.

Notre syndicat tient à la disposition de tous ses adhérents les outils nécessaires pour aller à la gagne, pour être plus fort et mieux défendre nos droits.

**Ghislain BRIDE**

